

8. Les ministres du Groupe de Cairns ont souligné qu'ils demeurent prêts à contribuer à l'avancement du processus de négociation dans tous les aspects de l'Uruguay Round. Pour ce qui est de l'agriculture, ils demeurent prêts à négocier en faisant preuve de souplesse, comme par le passé, et ils appuieront les efforts visant la conclusion d'un accord le plus tôt possible, pourvu que cet accord soit complet, en ce qui concerne les produits visés, et équitable. Le Groupe de Cairns cherche d'abord à obtenir un engagement irréversible en faveur d'une modification fondamentale des politiques touchant le commerce des produits agricoles, ce qui ouvrirait la voie à l'assujettissement de l'agriculture aux règles et disciplines générales du GATT.

9. De l'avis des ministres du Groupe de Cairns, un arrangement global sur l'agriculture doit comprendre les éléments suivants :

- l'élaboration de méthodes entièrement nouvelles concernant la protection aux frontières et l'élimination des exceptions accordées à certains pays, par une tarification claire accompagnée d'engagements à réduire sensiblement les droits de douane et mécanismes équivalents, ainsi qu'à améliorer l'accès aux marchés. La tarification doit établir des niveaux de protection équivalents - tout accroissement de la protection aux frontières, par exemple par un rééquilibrage, serait tout à fait inacceptable;
- des réductions annuelles importantes des programmes de subventions intérieures qui ont un effet de distorsion sur le commerce et la production;
- des réductions annuelles importantes des subventions à l'exportation, en vue de leur élimination à long terme, et le renforcement des disciplines provisoires - afin d'empêcher le contournement des engagements, surtout en ce qui concerne l'aide alimentaire et les ventes à des conditions de faveur; de fournir des recours efficaces contre les effets néfastes des subventions qui restent; d'interdire l'extension des subventions à l'exportation à de nouveaux produits ou marchés; d'interdire des pratiques comme le choix d'objectifs;
- des disciplines sur les mesures sanitaires et phytosanitaires qui permettent d'éviter le maintien de barrières injustifiées.

10. En outre, l'arrangement global doit tenir dûment compte de la position des pays en développement qui demandent, d'une part, l'accélération de la réduction des obstacles à l'accès aux marchés pour les produits qu'ils exportent, et, d'autre part, l'échelonnement, sur une longue période, des réductions de leurs propres obstacles à l'accès à leur marché et des subventions